

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

OPERATION HARRY POTTER LE RETOUR À POUDLARD 2025 - LE GRAND EXAMEN

ARTICLE 1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société COOPÉRATIVE U, société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est situé au Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 304 602 956 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « OPERATION HARRY POTTER LE RETOUR A POUDLARD 2025 – LE GRAND EXAMEN » (ci-après le « Jeu ») du 11 au 17 juillet inclus, selon les modalités décrites au présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 2 - DUREE DU JEU

L'OPERATION HARRY POTTER LE RETOUR À POUDLARD 2025 - LE GRAND EXAMEN est un jeu sans obligation d'achat organisé par la société COOPÉRATIVE U du 11 au 17 juillet inclus.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler les conditions du Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise le Jeu via un Google Forms disponible à l'url suivante : https://bit.ly/google_forms_jeu_concours_Harry_Potter. Le Jeu sera relayé sur les pages Facebook et Instagram @CooperativeU.

Sous réserve des restrictions de participation indiquées au paragraphe suivant du présent article, le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DROM-COM), ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après dénommés « les Participants »).

Ne peuvent participer au Jeu les membres du personnel :

- de la Société Organisatrice ainsi que ceux de ses Établissements répondant à la définition de l'article R. 123-40 du Code de commerce ;
- des sociétés prestataires de services de la Société Organisatrice et leurs éventuels sous-traitants ayant participé à l'organisation, la réalisation ou encore la mise en œuvre du Jeu.

La Société Organisatrice et les Magasins U se réservent le droit de procéder à des vérifications permettant de garantir que les critères de participation sont respectés. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DU JEU ET DOTATIONS

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le Participant doit :

- S'inscrire en remplissant le formulaire Google Forms tel que défini à l'article 3 du règlement, lien cliquable dans la publication Facebook/ Instagram.

Les gagnants seront les 125 premiers Participants à avoir complété le formulaire et à avoir répondu correctement à la question posée dans le formulaire. Le Jeu prévoit 125 gagnants et il est composé des dotations suivantes :

- Cent vingt-cinq (125) Lots de quatre (4) places pour participer à l'évènement Harry Potter - le "Grand Examen" le **samedi 30 août 2025 - Session Famille de 12h30 à 14h** - qui aura lieu à la Bibliothèque Sainte Geneviève, 10 Place du Panthéon, 75005 Paris, France.

Le lot comprend uniquement les places pour participer à l'évènement. Les éventuels frais de déplacement ou autres prestations supplémentaires seront à la charge des gagnants.

Les dotations offertes n'ont pas de valeur marchande et ne peuvent faire l'objet d'aucune vente, échange ou remboursement. Elles ne peuvent être obtenues que par la participation au présent jeu concours.

Les participants faisant partie des 125 premiers à avoir complété le formulaire seront avertis par mail de leur gain.

Les places gagnées (4 par gagnant) seront envoyées individuellement sous forme dématérialisée via l'adresse email (1 email par place gagnée) communiquée par le gagnant dans un délai maximal d'un mois suivant la fin du Jeu.

Toute place gagnante falsifiée, raturée, endommagée, photocopiée ou présentant un caractère suspect et/ou anormal sera refusée.

Les places non utilisées dans le cadre de cette opération seront considérées comme abandonnées par leurs destinataires et ne pourront pas donner accès aux autres sessions organisées pour cet événement.

Il est entendu que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 5 - RESPECT DES REGLES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants et de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier et la version du Règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent Règlement.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, elle était amenée à annuler avec ou sans préavis le présent Jeu, à le suspendre, l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Toute modification fera l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

De manière générale, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Le Règlement peut être modifié à tout moment. La Société Organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

ARTICLE 8 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement du présent Jeu est disponible, consultable et téléchargeable sur le site <https://www.magasins-u.com/>.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant le Jeu, et notamment l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé par COOPÉRATIVE U, responsable de traitement et destinataire des données.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du jeu sont les suivantes : nom, prénom, adresse email des participants, ainsi que les nom et prénom des accompagnants (soit 3 accompagnants par participant) :

Les finalités du traitement et les bases légales correspondantes sont les suivantes :

- Enregistrer les participations, consentement ;
- Identifier les gagnants, consentement ;
- Attribuer les dotations, qui, en l'espèce, sont nominatives consentement ;
- Gérer les réclamations relatives au jeu, intérêt légitime ;
- Gérer toute fraude éventuelle, intérêt légitime ;
- Se conformer aux lois et règlements applicables, obligation légale.

Les données à caractère personnel seront supprimées dans un délai maximal de 1 mois à compter de la fin de l'événement, sauf en cas de litige où elles pourront être conservées jusqu'à 5 ans après le début du litige.

Vos données personnelles peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne pour les finalités détaillées ci-dessus. Ces transferts font l'objet d'un encadrement juridique spécifique afin que ces données soient couvertes par un niveau de protection adéquat.

Certaines données fournies par les Participants seront conservées et transmises à des tiers choisis par la Société Organisatrice. Ces données ne seront en aucun cas nominatives et ne seront fournies qu'à titre de statistiques marketing.

Les données personnelles du Gagnant ne pourront pas être utilisées pour une quelconque autre finalité. Par ailleurs, le fichier dans lequel seront collectées les données du Gagnant devra être accessible à un nombre très restreint de personnes.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, vous pouvez également retirer ce consentement à tout moment.

Ces droits s'exercent :

- soit directement auprès de COOPÉRATIVE U
- soit en écrivant à : COOPÉRATIVE U - DPO - 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex
- soit par email : contact_donnees_personnelles@cooperative-u.fr

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données ou retireront leur consentement au traitement des données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis à la loi française.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Jeu ou de son Règlement sera soumise à la Société Organisatrice et ses décisions seront sans appel.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de un (1) mois à compter de la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement par courrier postal à l'adresse suivante :

Coopérative U

Direction Marketing Animation Clients

« OPERATION HARRY POTTER LE RETOUR À POUDLARD 2025 - LE GRAND EXAMEN »

Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.